

# Mémoire

Dans le cadre de la consultation en vue d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire

Présenté au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

5 décembre 2019



REGROUPEMENT INTERSECTORIEL  
DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES  
DE MONTRÉAL

6839 Drolet, bureau 211, Montréal H2S 2T1  
514 277-1118 | [info@riocm.ca](mailto:info@riocm.ca)

## Table des matières

À propos du RIOCM .....	2
Introduction.....	2
Autonomie.....	3
Financement.....	4
Consolider le financement à la mission.....	5
Encourager la création de nouveaux organismes .....	7
Soutenir l’engagement pour la justice sociale .....	8
Enjeux des locaux .....	10
Relations avec les municipalités.....	12
Particularité montréalaise de gestion des fonds dédiés aux groupes communautaires depuis la réorganisation du réseau de la santé .....	13
Conclusion .....	14
Références.....	16



## À propos du RIOCM

Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal réunit plus de 330 organismes communautaires de la région métropolitaine œuvrant majoritairement en santé et services sociaux, mais aussi dans le domaine de la famille, de l'immigration et de la défense collective des droits. À l'instar des autres tables régionales de chacune des régions administratives du Québec, le RIOCM est voué à la représentation des organismes communautaires auprès des différents paliers gouvernementaux et administratifs tout en défendant les principes et valeurs propres à l'action communautaire autonome (ACA).

## Introduction

En 2001, le gouvernement du Québec a adopté une politique intitulée *L'action communautaire : Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, qui reconnaît le milieu communautaire pour sa participation à « l'élargissement de la sphère démocratique ainsi qu'au développement social et économique<sup>1</sup> » de même que pour son rôle dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>2</sup>. Cette politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC) affirme aussi que les organismes et leurs regroupements sont des interlocuteurs incontournables dans les différents débats sur l'orientation de l'ensemble de la société en plus d'être des experts intervenant sur le terrain auprès de population aux prises avec des problématiques spécifiques<sup>3</sup>.

De cette politique ont découlé en 2004 un *Cadre de référence en matière d'action communautaire*<sup>4</sup> (cadre de référence), puis un *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*<sup>5</sup>. Près de 20 ans plus tard, les organismes communautaires autonomes doivent

---

<sup>1</sup> Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2001). *L'action communautaire : Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001, Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, [en ligne]

[https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA\\_politique.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_politique.pdf), p.15.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.16.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.18.

<sup>4</sup> Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2004a). *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, Québec : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, [en ligne] [https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA\\_cadre\\_reference\\_action\\_communautaire.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_cadre_reference_action_communautaire.pdf).

<sup>5</sup> Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2004b). *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*, Québec : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, [en ligne]



encore composer avec un sous-financement chronique et se battre pour faire reconnaître et respecter leur autonomie par différents acteurs. En février dernier, le début des travaux devant mener à un deuxième plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) a été très favorablement accueilli par le milieu, qui y voit une occasion pour le gouvernement de se réengager envers la PRAC et de s'assurer de son application de manière cohérente et concertée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.

Afin de participer à la consultation lancée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vue d'un nouveau PAGAC, le RIOCM a organisé lors de son assemblée générale annuelle une discussion avec ses membres sur le sujet. Ainsi, les priorités présentées dans ce mémoire sont le fruit de cet exercice auquel ont participé 111 personnes représentant 86 organismes et 7 regroupements régionaux. Le RIOCM appuie aussi les propositions mises de l'avant par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et a participé aux travaux de son regroupement national, la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC). Ce mémoire répond toutefois à la volonté des membres du RIOCM de mettre l'accent sur certaines thématiques prioritaires pour les groupes montréalais : l'autonomie, le financement, l'enjeu des locaux et les relations avec les municipalités.

## Autonomie

Dans la PRAC, le concept d'autonomie est associé à « la distance critique qui doit exister entre le mouvement communautaire et l'État afin que s'instaure une relation véritablement dynamique où le communautaire protège son identité et conserve une marge de manœuvre dans les relations qu'il entretient avec les pouvoirs publics<sup>6</sup> ». De son côté, le *Cadre de référence en matière d'action communautaire* ajoute que l'autonomie est la capacité d'un groupe de définir librement sa mission, ses orientations, ses pratiques et ses approches, puis de définir lui-même les règles ou les normes qui encadrent la conduite de ses activités<sup>7</sup>. Le respect de l'autonomie d'un organisme communautaire est notamment fondé sur le fait que son action représente une réponse que la communauté elle-même s'est donnée pour faire face à certains de ses besoins. Ce

---

[https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA\\_plan\\_action\\_gouv\\_act\\_c\\_ommunautaire.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_plan_action_gouv_act_c_ommunautaire.pdf).

<sup>6</sup> Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2001). *op. cit.*, p.17.

<sup>7</sup> Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2004a). *op. cit.*, 3<sup>e</sup> partie, p.16.



processus inclut à la fois l'identification du besoin, la détermination des moyens appropriés pour y répondre, puis la mise en œuvre de ceux-ci<sup>8</sup>.

Trop souvent, on constate sur le terrain que l'autonomie des organismes communautaires n'est pas respectée. En effet, de nombreux bailleurs de fonds imposent aux groupes des conditions qui ne leur permettent pas d'exercer pleinement leur autonomie. Ainsi, ceux-ci doivent parfois choisir entre accepter des critères, des règles administratives ou des exigences de reddition de compte qui vont à l'encontre de leurs pratiques et de leurs valeurs ou refuser un financement.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement doit **bonifier le cadre de référence en y ajoutant une section spécifique sur l'autonomie des organismes communautaires et sur l'ancrage citoyen comme base de cette autonomie**. Ce faisant, il pourrait établir des règles et des balises claires pour que les différents financements auxquels les groupes ont accès respectent véritablement leur autonomie. De plus, le gouvernement doit **sensibiliser et valoriser l'autonomie des organismes auprès des ministères et organismes gouvernementaux, des municipalités et du milieu philanthropique**. En effet, il est important que les différents partenaires des groupes communautaires aient une bonne compréhension de leur autonomie.

---

### Rappel des mesures proposées

---

- Inclure dans le cadre de référence une section spécifique sur l'autonomie des organismes communautaires et sur l'ancrage citoyen comme base cette autonomie;
- Sensibiliser et valoriser l'autonomie des organismes auprès :
  - des ministères et organismes gouvernementaux;
  - des municipalités;
  - du milieu philanthropique.

## Financement

Depuis des décennies, il est question du sous-financement des organismes communautaires autonomes québécois. Bien qu'il y ait eu des investissements dans plusieurs secteurs au cours des dernières années, il reste un manque à gagner considérable entre le

---

<sup>8</sup> Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2001). *op. cit.*, p.17.



montant reçu et le montant que devraient recevoir les groupes pour être pleinement en mesure de réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés.

En 2014, le RIOCM a documenté les impacts du sous-financement sur les organismes communautaires autonomes montréalais<sup>9</sup>. Dans le cadre d'un sondage auquel 183 groupes ont répondu, 93 % d'entre eux ont affirmé subir d'une manière ou d'une autre des effets liés à leur sous-financement. La principale conséquence ressentie par ces organismes est l'augmentation de la charge de travail du personnel et des bénévoles puisqu'ils et elles doivent notamment composer avec une augmentation des besoins des populations desservies sans toutefois disposer des ressources nécessaires pour y répondre. On retrouve aussi parmi les principales conséquences l'abandon de services et d'activités, la création de liste d'attente, l'instauration d'une tarification, un roulement de personnel élevé, des congédiements pour raisons budgétaires ou encore un budget déficitaire.

### Consolider le financement à la mission

Pour remédier à la situation, le milieu communautaire québécois revendique **un investissement de 460 M\$ de la part du gouvernement dans le financement à la mission** des organismes d'ACA. De plus, le gouvernement doit **indexer annuellement les subventions de ces organismes selon les coûts de fonctionnement en utilisant une méthode de calcul qui sera élaborée en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels**. Le milieu communautaire souhaite aussi que le gouvernement s'engage à **réinvestir les sommes dégagées par la fermeture d'organismes à la mission dans le même programme**.

Afin de garantir la stabilité du financement à la mission des organismes d'ACA, le gouvernement doit **instaurer des mécanismes de reconduction automatique pour l'ensemble des programmes**. De plus, les **dates de versement des subventions doivent être fixes et tenir compte de la réalité et des besoins des groupes**. Enfin, **la durée des ententes de financement à la mission doit être de 5 ans**.

Pour assurer un financement à la mission adéquat aux organismes communautaires autonomes, le gouvernement doit également **instaurer des seuils planchers minimum communs**

---

<sup>9</sup> Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (2014). *Les conséquences du sous-financement des organismes communautaires montréalais : des conclusions qui appellent à la mobilisation*, Montréal, [en ligne] <http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2014/11/rapport-riocm-sous-financement-nov2014.pdf>.



**qui seront indexés annuellement dans l'ensemble des programmes.** Ceux-ci devront **servir de base à la répartition des augmentations de financement à la mission** pour consolider le financement des organismes moins financés et ainsi réduire les iniquités entre les programmes et les organismes. **Ces seuils planchers et la classification utilisée pour les établir devront être élaborés en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels.**

Afin de garantir la transparence des processus de répartition, le gouvernement doit **actualiser les mécanismes pour éviter toute ingérence politique lors d'un rehaussement du financement à mission.** De plus, il doit **éviter que les ministères et organismes gouvernementaux imposent des critères de répartition arbitraires** comme la prise en compte des revenus totaux des organismes.

Selon une étude publiée en 2013, les organismes communautaires montréalais ont en moyenne 8 bailleurs de fonds différents<sup>10</sup>. Cette situation complique grandement leur travail puisqu'ils doivent multiplier les demandes de financement et la reddition de compte plutôt que de se concentrer sur leurs activités et services. À l'inverse, le financement à la mission permet aux organismes de se concentrer sur la réalisation celle-ci et d'ajuster leurs interventions à partir de la réalité des populations avec lesquelles ils travaillent. Pour cette raison, le gouvernement doit **assurer la prépondérance du financement à la mission (au moins 80 %) dans tous les ministères et organismes gouvernementaux**, notamment en transférant une partie des enveloppes destinées aux ententes vers la mission globale. De plus, il doit **permettre aux groupes communautaires d'avoir un taux de cumul des subventions publiques de 100 %.** Enfin, puisque certains groupes ont une mission qui touche plusieurs secteurs d'activités, le gouvernement doit **s'assurer que les ministères concernés soient dans l'obligation de se concerter afin de déterminer un seul port d'attache et ce, dans un délai de trois mois.**

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, plusieurs organismes sont financés par la direction régionale de santé publique (DRSP). Ces groupes sont des alliés essentiels puisqu'ils ont la capacité de rejoindre des populations marginalisées en raison de l'adaptabilité que leur confère leur autonomie. Toutefois, ceux-ci ne portent pas la responsabilité populationnelle qui incombe au réseau; ils ont plutôt le mandat de répondre aux besoins identifiés par les communautés qui les ont mis en place par des actions alternatives. Ces groupes rencontrent

---

<sup>10</sup> Réseau Alternatif et Communautaire des Organismes en santé mentale de l'île de Montréal (2013). *Portrait Montréalais des besoins de la population et du milieu communautaire : une équation à revoir*, Montréal, [en ligne] <http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2013/12/portraitsynthese2013.pdf>, p.26.



toutefois de nombreux défis. Plusieurs d'entre eux reçoivent de la DRSP un financement largement supérieur à celui qu'ils reçoivent à la mission dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). À notre avis, il s'agit là d'une grande incohérence, d'autant plus que le libellé des missions de ces groupes s'inscrit très souvent en lien direct avec les mesures de santé publique concernées. Cette situation maintient les organismes dans une précarité constante étant donné les changements fréquents d'orientation et l'obligation d'adapter les activités et services aux approches préconisées par les gestionnaires. Ainsi, nous demandons au gouvernement de **consolider le financement des organismes à la mission quand celui-ci provient d'un même ministère.**

### Encourager la création de nouveaux organismes

Au cours des dernières années, le RIOCM a reçu de nombreuses demandes de soutien de la part de personnes souhaitant mettre sur pied un organisme communautaire autonome et le faire admettre dans un programme de financement à la mission. Ainsi, nous sommes à même de constater les nombreux obstacles qui nuisent à la création de nouveaux groupes. Il est important de rappeler que les organismes d'ACA sont constitués à l'initiative de la communauté, c'est-à-dire qu'ils sont issus de la volonté de celle-ci de s'organiser devant une situation problématique.

Pour encourager l'émergence de ces projets citoyens, le gouvernement doit **admettre et financer des organismes communautaires autonomes chaque année dans tous les programmes.** Afin d'éviter que ces groupes soient admis, mais qu'ils attendent plusieurs années avant d'obtenir un premier financement, il doit aussi **prévoir dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux un fonds de développement afin d'assurer le financement des organismes nouvellement admis.** Afin d'en garantir la transparence, le gouvernement doit **actualiser les mécanismes pour empêcher toute ingérence politique dans les processus d'admission et de financement de nouveaux organismes.**

Puisque les processus d'admission des différents programmes peuvent être laborieux pour un groupe qui fonctionne avec des ressources limitées, le RIOCM propose **la mise sur pied d'un fonds de démarrage d'organismes communautaires autonomes,** qui pourrait être administré par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS). Ainsi, les personnes souhaitant fonder un organisme pourraient bénéficier d'un soutien financier ponctuel pour leur permettre, tout en réalisant des activités reliées à la mission de celui-



ci, d'actualiser leurs processus démocratiques et d'identifier les sources de financement récurrent disponibles, puis de réaliser les démarches nécessaires pour soumettre leurs demandes.

### Soutenir l'engagement pour la justice sociale

Depuis son essor il y a plus de 50 ans, le mouvement d'action communautaire autonome a mené plusieurs luttes qui ont engendré des gains substantiels pour la société québécoise. Celui-ci a aussi été source d'inspiration pour le gouvernement dans l'adoption de certains modèles comme l'aide juridique, les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les centres de la petite enfance (CPE). Encore aujourd'hui, le milieu communautaire québécois est engagé pour la justice sociale.

Par exemple, les enjeux liés à la diversité et l'inclusion préoccupent grandement les organismes d'ACA. Ainsi, nous demandons au gouvernement de **soutenir, par le biais du financement à la mission, l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes, réfugiées, racisées, en situation de handicap et toutes personnes en situation de pauvreté et d'exclusion au sein des groupes, non seulement en ce qui a trait à leur vie associative, mais aussi en tant que milieux de travail.** Seulement pour favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative des organismes, le RQ-ACA chiffre l'investissement nécessaire à 15 M\$.

Le milieu communautaire se préoccupe aussi de plus en plus des enjeux liés aux changements climatiques puisque ce sont les personnes vivant des injustices qui seront les plus touchées par ceux-ci. Pour les appuyer dans leur travail, le gouvernement doit **reconnaître et soutenir, par le biais du financement à la mission, les besoins de tous les organismes d'ACA pour le développement de pratiques de sensibilisation et d'éducation populaire en lien avec les défis climatiques et la justice sociale.**

Le milieu communautaire offre chaque année de nombreux stages à des étudiantes et étudiants. Bien que les groupes appuient la lutte pour la rémunération des stages, ceux-ci ne disposent pas des ressources nécessaires pour offrir un salaire à leurs stagiaires. Pour remédier à cette situation, le gouvernement doit **financer directement à 100 % le salaire des stagiaires dans les organismes communautaires ainsi que leur encadrement.** Les groupes d'ACA appuient aussi la lutte menée pour l'augmentation du salaire minimum à 15 \$/h. Malheureusement, plusieurs d'entre eux offrent des conditions salariales qui maintiennent les travailleuses et travailleurs dans la pauvreté en raison d'un manque de financement. Le milieu communautaire demande donc au



gouvernement de **hausser le salaire minimum à 15 \$/h, bonifier les normes du travail et investir dans le financement à la mission pour que les organismes d'ACA puissent répondre aux nouvelles exigences.**

---

### Rappel des mesures proposées

---

#### Financement à la mission

- Augmenter le financement à la mission globale des organismes d'ACA de 475 M\$;
- Indexer annuellement les subventions des organismes selon les coûts de fonctionnement en utilisant une méthode de calcul élaborée en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels;
- Réinvestir les sommes dégagées par la fermeture d'organismes à la mission dans le même programme;
- Instaurer des mécanismes de reconduction automatique pour l'ensemble des programmes de financement de l'ACA;
- Respecter les dates de versement des subventions et établir celles-ci en fonction de la réalité et des besoins des organismes;
- Conclure des ententes de financement à la mission d'une durée minimale de 5 ans;
- Instaurer des seuils planchers minimum communs qui seront indexés annuellement dans l'ensemble des programmes de financement de l'ACA;
- Utiliser ces seuils planchers comme base pour la répartition des augmentations de financement à la mission;
- Établir ces seuils planchers et la classification des organismes en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels;
- Actualiser les mécanismes pour éviter toute ingérence politique dans le processus de répartition d'un rehaussement du financement à mission;
- Éviter que les ministères et organismes gouvernementaux imposent des critères de répartition arbitraires lors d'un rehaussement du financement à la mission;
- Assurer la prépondérance du financement à la mission (au moins 80 %) dans tous les ministères et organismes gouvernementaux;
- Permettre aux organismes d'ACA d'avoir un taux de cumul des subventions publiques de 100 %;
- S'assurer que les ministères concernés lorsqu'un organisme a une mission qui touche plusieurs secteurs d'activités soient dans l'obligation de se concerter afin de déterminer un seul port d'attache et ce, dans un délai de trois mois;
- Consolider le financement des organismes à la mission quand celui-ci provient d'un même ministère.



### Nouveaux organismes

- Admettre et financer des organismes communautaires autonomes chaque année dans tous les programmes;
- Prévoir dans chacun des ministères et organismes gouvernementaux un fonds de développement afin d'assurer le financement des organismes nouvellement admis;
- Actualiser les mécanismes pour empêcher toute ingérence politique dans les processus d'admission et de financement de nouveaux organismes;
- Mettre sur pied un fonds de démarrage d'organismes communautaires autonomes.

### Justice sociale

- Soutenir, par le biais du financement à la mission, l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes, réfugiées, racisées, en situation de handicap et toutes personnes en situation de pauvreté et d'exclusion au sein des organismes d'ACA, non seulement en ce qui a trait à leur vie associative, mais aussi en tant que milieux de travail;
- Reconnaître et soutenir, par le biais du financement à la mission, les besoins de tous les organismes d'ACA pour le développement de pratiques de sensibilisation et d'éducation populaire en lien avec les défis climatiques et la justice sociale;
- Financer directement à 100 % le salaire des stagiaires dans les organismes communautaires ainsi que leur encadrement;
- Hausser le salaire minimum à 15 \$/h, bonifier les normes du travail et hausser le financement à la mission pour que les organismes d'ACA puissent répondre aux nouvelles exigences.

## Enjeux des locaux

Au cours des dernières années, plusieurs organismes communautaires montréalais ont dû déménager en raison d'une hausse considérable de leur loyer ou parce qu'ils se sont faits expulser de leurs locaux. En raison des compressions qu'elle a subies, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a fortement haussé les loyers des groupes qu'elle héberge dans ses locaux. De plus, l'augmentation du nombre d'enfants sur son territoire a poussé l'institution à reprendre plusieurs bâtiments qui logeaient jusque-là des organismes communautaires. D'autres groupes se sont également fait montrer la porte par le réseau de la santé et des services sociaux ou encore par des églises.

La situation est si préoccupante que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a mis sur pied en 2016 un comité de travail pour se pencher sur l'accès à des locaux accessibles et abordables pour les organismes communautaires. Pour aider ces derniers à faire face à cette crise du logement, le comité propose



les pistes de solution suivantes : favoriser l'utilisation par les groupes des locaux institutionnels et parapublics vacants ou sous-utilisés, favoriser la conservation dans le domaine public des bâtiments excédentaires des administrations fédérales, provinciales et régionales et prioriser l'utilisation de ces espaces à des fins communautaires, puis développer des financements d'appoint pour soutenir les organismes en situation de crise.

Plus concrètement, le gouvernement québécois doit **s'engager à ce que les bâtiments et terrains publics restent publics et qu'ils puissent être à l'usage des organismes communautaires**. Le gouvernement doit aussi encourager l'achat de locaux par les groupes, que ce soit de manière individuelle ou dans le cadre d'un projet collectif, en **instaurant un programme de soutien à l'acquisition, l'entretien et la rénovation d'immeubles à vocation communautaire**. Lorsqu'un organisme est en crise en raison d'une hausse de loyer qu'il n'est pas en mesure de payer ou d'une expulsion, celui-ci doit avoir accès à des **mesures de soutien d'urgence pour se relocaliser rapidement**. Enfin, pour alléger les coûts liés à leur logement, le gouvernement doit **exempter les organismes communautaires propriétaires et locataires de taxes foncières et commerciales**.

Dans la section portant sur le financement des organismes communautaires, il a été question de leur fournir les ressources nécessaires pour assurer l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de handicap, non seulement en ce qui a trait à leur vie associative, mais aussi en tant que milieux de travail. Si cela passe en grande partie par un meilleur financement à la mission, le gouvernement doit aussi **garantir aux groupes un accès à des programmes de financement pour adapter leurs locaux afin de les rendre accessibles**.

---

#### Rappel des mesures proposées

---

- S'engager à ce que les bâtiments et terrains publics restent publics et qu'ils puissent être à l'usage des organismes communautaires;
- Instaurer un programme de soutien à l'acquisition, l'entretien et la rénovation d'immeubles à vocation communautaire;
- Mettre en place des mesures de soutien d'urgence lorsque des groupes doivent se relocaliser rapidement;
- Exempter les organismes communautaires propriétaires et locataires de taxes foncières et commerciales;
- Garantir l'accès des organismes communautaires à des programmes de financement pour adapter leurs locaux afin de les rendre accessibles.



## Relations avec les municipalités

Dans les dernières années, le respect de l'autonomie des organismes communautaires par les instances municipales est devenu une grande préoccupation pour le RIOCM, notamment puisque plusieurs membres nous ont rapporté diverses tentatives d'ingérence de leur part. De plus, les villes et arrondissements jouent un rôle grandissant auprès des groupes, que ce soit à titre de bailleur de fonds pour financer des projets, par le biais d'un prêt de locaux ou au sein de concertations en développement social. Malheureusement, ces collaborations viennent parfois avec des exigences contraignantes dont certaines peuvent remettre en question l'autonomie des organismes.

En effet, certains groupes ont interpellé le RIOCM après avoir reçu une lettre de leur arrondissement leur demandant de changer leurs règlements généraux afin de permettre à des représentants municipaux d'avoir accès aux rencontres du conseil d'administration. D'autres se sont également fait demander d'inclure un fonctionnaire comme membre de leur conseil d'administration pour conserver leur subvention. Il s'agit là de graves atteintes à l'autonomie des organismes communautaires.

Un arrondissement montréalais a aussi demandé aux groupes souhaitant obtenir un soutien logistique et financier de fournir la liste de leurs membres avec l'adresse, le numéro de téléphone et le numéro de carte Biblio-loisir. Pour les organismes d'ACA, il s'agit là d'informations confidentielles qui ne doivent pas être divulguées. Le même arrondissement a aussi déjà souhaité intervenir dans la sélection et la supervision du personnel et des bénévoles d'un organisme puisqu'il se disait garant de la qualité générale des activités et services offerts. Une telle situation est tout simplement inacceptable.

À l'heure actuelle, il est écrit dans la PRAC que celle-ci « interpelle les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que les différents partenaires publics et privés qui soutiennent l'action des organismes et qui s'y associent<sup>11</sup> » à respecter l'autonomie des groupes communautaires. À notre avis, le gouvernement doit maintenant aller plus loin et **prendre les moyens nécessaires pour faire respecter la PRAC et le cadre de référence par les municipalités**. Malgré que plusieurs municipalités québécoises aient elles-mêmes adopté une politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, leurs pratiques ne sont pas toujours respectueuses de l'ACA. C'est pourquoi le gouvernement doit **proposer un canevas aux**

---

<sup>11</sup> Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2001). *op. cit.*, p.10.



**municipalités afin de les guider dans l'élaboration de leur politique de reconnaissance et leurs programmes de financement des organismes.** Enfin, le gouvernement doit travailler en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels pour **sensibiliser les municipalités dans le but d'améliorer leur compréhension du rôle, des caractéristiques et des pratiques des organismes d'ACA.**

---

### Rappel des mesures proposées

---

- Prendre les moyens nécessaires pour faire respecter la PRAC et le cadre de référence par les municipalités;
- Proposer un canevas aux municipalités afin de les guider dans l'élaboration de leur politique de reconnaissance et leurs programmes de financement des organismes d'ACA;
- Sensibiliser, en collaboration avec le RQ-ACA et les interlocuteurs ministériels, les municipalités dans le but d'améliorer leur compréhension du rôle, des caractéristiques et des pratiques des organismes d'ACA.

## Particularité montréalaise de gestion des fonds dédiés aux groupes communautaires depuis la réorganisation du réseau de la santé

La réforme du réseau de la santé et des services sociaux de 2015 a engendré une complexification importante du financement des groupes communautaires montréalais dans ce secteur. Suite à la fermeture de l'Agence de santé et de services sociaux et à la création de cinq Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) autonomes, la gestion du PSOC a été confiée au Service régional des activités communautaires, qui est sous la gouverne du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), afin de maintenir la cohérence régionale du financement des groupes. Toutefois, les crédits octroyés par programmes-services destinés aux organismes communautaires passent maintenant par les cinq CIUSSS avant d'être rapatriés au Service régional pour que celui-ci les attribue aux groupes. Ces sommes, qui étaient autrefois attribuées en entente pour activités spécifiques au PSOC ou en financement à la mission une fois la récurrence assurée, ne peuvent plus l'être ainsi. En résultent une complexification et une multiplication des processus administratifs pour le réseau et pour les groupes (attribution, suivis et reddition de compte), alors que la PRAC visait justement l'inverse en favorisant le rattachement de ces derniers à un seul ministère. Il s'agit, pour les groupes montréalais, d'un important recul.



Cette organisation a également pour conséquence d'assujettir le travail des organismes à la logique de dispensation des soins de santé des programmes-services des CIUSSS, ce qui entre en contradiction avec l'approche globale, la transformation sociale et le respect de l'autonomie. Ces financements, désormais considérés « hors-PSOC », placent aussi les groupes en situation de quasi-sous-traitance. De plus, il devient difficile d'avoir un regard global sur l'ensemble du financement des organismes communautaires et d'apprécier le respect de certains principes, tel que la prépondérance du financement à la mission par rapport aux autres modes (entente et projet). Pour ces raisons, nous demandons au gouvernement de **prendre les moyens nécessaires pour que tout financement provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux dédié aux groupes communautaires de Montréal soit systématiquement confié au Service régional du CCSMTL**. Ainsi, ces sommes pourront être intégrées au PSOC en respect des politiques, cadres et plans d'action nationaux en matière d'action communautaire autonome et dans un souci de cohérence et de transparence.

---

#### Rappel des mesures proposées

---

- Prendre les moyens nécessaires pour que tout financement provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux dédié aux groupes communautaires de Montréal soit systématiquement confié au Service régional du CCSMTL.

## Conclusion

Depuis les années 60, le mouvement d'action communautaire autonome revendique de meilleures conditions de vie pour la population québécoise et mise pour ce faire sur la participation citoyenne, la reconnaissance des droits et l'action collective. Il fait la promotion de valeurs comme la démocratie, l'égalité, l'équité, la justice sociale, l'ouverture, le respect, la solidarité et la transparence. Malheureusement, les organismes font face à plusieurs obstacles dans leur travail au quotidien. Ceux-ci sont trop souvent dus à un manque de financement et au non-respect de leur autonomie. Dans les dernières années, des défis liés aux difficultés de se loger et à des relations parfois difficiles avec les acteurs municipaux ont émergé.

Pour le RIOCM, les travaux entourant l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernement en matière d'action communautaire sont une excellente occasion de se pencher sur les diverses situations problématiques vécues par les organismes et de trouver des solutions



durables pour y remédier. Tel que mentionné en introduction, nous appuyons les propositions mises de l'avant par le RQ-ACA et avons participé à la consultation menée par la CTROC. Notre mémoire se veut une contribution à l'ensemble de ces travaux et a pour but de mettre en évidence les préoccupations des groupes membres de notre regroupement.



## Références

- Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (2014). *Les conséquences du sous-financement des organismes communautaires montréalais : des conclusions qui appellent à la mobilisation*, Montréal, [en ligne] <http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2014/11/rapport-riocm-sous-financement-nov2014.pdf>.
- Réseau Alternatif et Communautaire des Organismes en santé mentale de l'île de Montréal (2013). *Portrait Montréalais des besoins de la population et du milieu communautaire : une équation à revoir*, Montréal, [en ligne] <http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2013/12/portraitsynthese2013.pdf>.
- Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2001). *L'action communautaire : Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001, Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, [en ligne] [https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA\\_politique.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_politique.pdf).
- Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2004a). *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, Québec : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, [en ligne] [https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA\\_cadre\\_referance\\_action\\_communautaire.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_cadre_referance_action_communautaire.pdf).
- Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2004b). *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*, Québec : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, [en ligne] [https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA\\_plan\\_action\\_gouv\\_act\\_communautaire.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_plan_action_gouv_act_communautaire.pdf).



**Pour contacter le RIOCM :**



Marie-Andrée Painchaud, coordonnatrice  
6839 rue Drolet, bureau 211  
Montréal (Québec)

514 277-1118 | [info@riocm.ca](mailto:info@riocm.ca)